

## Projet de centrale électrique thermique au charbon... un projet du passé !

Par le présent postulat les soussignés demandent au Conseil d'Etat un rapport indiquant la stratégie qu'il compte mettre en place pour que ses représentants au sein du Conseil d'administration de Romande Energie revoient, à l'image de ce qui c'est passé en ville de Constance, leur position afin de s'opposer à l'investissement dans une centrale électrique au charbon pour de respecter l'objectif n°2 et la mesure n°11 de son programme de législature. Ce rapport intégrera aussi la stratégie que le Conseil d'Etat mettra en place afin que les communes actionnaires de Romande Energie s'opposent également à cette centrale électrique au charbon.

Le lundi 4 août 2008 Romande Energie a pris la décision d'investir dans la construction d'une nouvelle centrale électrique thermique au charbon afin d'acquérir 50MW.

Le Charbon est le combustible le plus néfaste pour le climat en raison de l'énorme quantité d'émission de CO<sub>2</sub>. La production électrique de la future centrale projetée de Brunsbüttel ne prévoit pas la récupération de chaleur cogénérée. Elle s'en trouve donc être l'une des méthodes les plus inefficaces et celle produisant le plus de CO<sub>2</sub>. La compensation ne pourra en aucun cas s'effectuer sur notre territoire et devra se faire dans les pays émergents, dont certains sont justement ceux qui font travailler des enfants pendant 12 heures pour des salaires de misère afin d'extraire le charbon que nous gaspillerons dans la centrale projetée. Ce projet de centrale à charbon ne semble d'ailleurs pensé qu'en termes économiques. En effet, son emplacement permet un débarquement aisé de la houille, mais ne prend aucunement en compte les problèmes environnementaux. Le rendement électrique pourrait n'être que de 46% en raison du manque de cogénération de chaleur, qui n'a de sens qu'à proximité d'utilisation industrielle à large échelle de la chaleur produite. A ce stade aucune réflexion n'a été menée afin d'augmenter le rendement de la centrale projetée.

Les premiers calculs laissent entrevoir que pour la participation projetée de Romande Energie dans la centrale à hauteur de 50 mégawatts, il faut compter une émission de plus de 280'000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Celle-ci correspond aux émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 150'000 voitures effectuant 10'000 kilomètres annuellement.

Cette décision de Romande Energie va clairement à l'encontre du Programme de législature 2007 – 2012 du Conseil d'Etat notamment en ce qui concerne :

- Objectif n°2 : **Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics.**

L'enjeu est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, principal gaz à effet de serre. De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la « société à 2000 watts » en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

### **Indicateur n° 2.1: Émissions de CO<sub>2</sub>**

*Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles pétroliers et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.*

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

## Indicateur n° 2.2: Énergies renouvelables

*Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.*

2004	2012	2020	2050
6.12%	7.5%	10%	20%

### - Mesure n°11 : **Développer les énergies renouvelables**

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables

#### **Les actions en lien avec la mesure:**

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de la force hydraulique et de la biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

D'un point de vue économique, considérant que l'Union Européenne prévoit, dès 2013, la mise aux enchères des certificats émis par des exploitants des centrales à combustibles fossiles, qu'avec la raréfaction de l'offre mais la très forte demande les prix vont exploser, l'exploitation de la centrale de Brunsbüttel risque de générer des coûts exorbitants et diminuera de facto la valeur des actions en main de l'Etat. Pour ne pas avoir à payer des coûts trop importants la centrale devra diminuer sa production et l'investissement ne sera dès lors plus rentable. Tenant compte que l'Etat de Vaud possède 38,6% du capital action de la Romande Energie (lié à une convention avec des communes vaudoises qui en possèdent 14,01%) c'est le patrimoine financier de l'Etat qui risque de subir une forte dépréciation.

Bon nombre de communes à proximité du site retenu s'opposent à cette centrale qui est en contradiction complète avec le message environnemental transmis par les gouvernements allemand, suisse et vaudois. Seule une réduction de la consommation d'énergie et l'investissement dans des technologies propres et durables (éolien, hydraulique, solaire) permettront d'atteindre les objectifs du Conseil d'Etat inscrits dans le programme de législature 2007 – 2012.

Relevons quand même un point positif : cet exemple montre qu'il est parfaitement possible d'apporter du courant électrique depuis l'extrême nord de l'Allemagne contrairement à ce qui a souvent été soulevé lorsqu'il était fait allusion aux éoliennes de la mer du nord. Il serait donc préférable et même souhaitable d'investir dans des champs d'éoliennes de la mer du nord et pourquoi pas ailleurs en Europe afin de diversifier l'approvisionnement.

Tout franc investi dans le charbon, le gaz, le pétrole ou encore le nucléaire ne l'est pas dans les énergies renouvelables.

Lausanne, le 22 août 2008

Pour les Verts

Pour le Parti Socialiste  
vaudois

Pour A Gauche Tout !

Pour l'Alliance du  
Centre

Yves Ferrari

Jean-Michel Favez

Bernard Borel

Régis Courdesse